

Mise à jour pour les abonnés SEDAR^{MD} le 5 novembre 2004

Modifications des frais d'utilisation annuels SEDAR

La présente a pour but de vous informer (i) d'une modification à l'attribution des frais d'utilisation annuels SEDAR entre SEDAR et le Système électronique de déclaration des initiés (SEDI^{MD}) qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2005 et (ii) d'une réduction des frais d'utilisation annuels SEDAR pour les organismes de placement collectif qui entrera également en vigueur le 1^{er} janvier 2005. Le présent avis est publié conformément aux dispositions du Formulaire 2 de SEDAR liant la CDS INC. (« CDS ») et l'abonné.

Avant le lancement de SEDI le 5 mai 2003, les frais d'utilisation annuels SEDAR ont été augmentés pour l'ensemble des émetteurs assujettis (à l'exception des organismes de placement collectif) qui déposent des documents d'information continue au moyen de SEDAR (les « émetteurs SEDI »). La portion annuelle des frais d'utilisation annuels SEDAR imputés à un émetteur SEDI s'élève à l'heure actuelle à 250 \$ pour les émetteurs unitorritoriaux, à 750 \$ pour les émetteurs multitorritoriaux et à 2 500 \$ pour les émetteurs admissibles au régime du prospectus simplifié. Ces attributions et frais ont été calculés en tenant compte d'un nombre d'émetteurs SEDI approximatif.

Après plus d'un an d'exploitation, il apparaît évident que l'hypothèse ayant servi au calcul du nombre d'émetteurs SEDI était erronée. Par conséquent, il est nécessaire d'augmenter la portion des frais d'utilisation annuels SEDAR imputables à SEDI. La CDS a obtenu l'approbation des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (« ACVM ») nécessaire à l'attribution d'une plus grande portion des frais d'utilisation annuels SEDAR à SEDI. Tous les émetteurs SEDI seront touchés par cette nouvelle attribution. Au terme de celle-ci, la portion des frais d'utilisation annuels attribués à SEDAR sera réduite et la portion des frais d'utilisation annuels attribués à SEDI sera augmentée. Ces modifications entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2005 et n'auront aucune incidence sur le montant total des frais d'utilisation annuels SEDAR pour les émetteurs SEDI.

En outre, la CDS a obtenu l'approbation des ACVM aux fins de réduction des frais d'utilisation annuels SEDAR pour les organismes de placement collectif. Cette modification entrera également en vigueur le 1^{er} janvier 2005.

Les ACVM publieront un avis à l'intention des déposants SEDAR afin de les informer de ces modifications.

Veuillez consulter le tableau explicatif présenté ci-après afin d'obtenir de plus amples renseignements au sujet des frais d'utilisation annuels SEDAR en vigueur dès 2005. L'Annexe D du Guide du déposant SEDAR sera mise à jour afin de tenir compte de ces modifications aux frais d'utilisation annuels pour le service d'information continue.

**Attribution des frais d'utilisation annuels SEDAR pour
le service d'information continue en vigueur dès 2005**

Émetteurs SEDI

1 Type d'émetteur	2 Frais annuels SEDAR \$	3 Frais annuels SEDI \$	4 Frais annuels totaux (2 + 3) ¹ \$	Frais payés annuellement dans SEDAR		
				5 ÉFA \$	6 NA \$	7 Total (5 + 6) \$
« non admissible »						
Uniterritorial	205	500	705	705	-	705
Multiterritorial	495	1 100	1 595	1 595	-	1 595
« admissible »						
Uniterritorial admissible au régime du prospectus simplifié	205	2,750	2 955	705	2 250	2 955
Multiterritorial admissible au régime du prospectus simplifié	495	2 850	3 345	1 595	1 750	3 345

¹ Les frais inscrits à ce tableau ne comprennent pas les taxes applicables, qui devront néanmoins être payées et dont le montant variera selon le territoire.

Organismes de placement collectif

Les organismes de placement collectif se verront imputer des frais d'utilisation annuels SEDAR s'élevant à 495 \$ pour le service d'information continue lors du dépôt de leurs états financiers annuels. Les codes SEDAR seront mis à jour le 10 janvier 2005 afin de tenir compte de cette réduction de frais.

<p>Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec votre représentant local du Service à la clientèle SEDAR ou avec le Service d'assistance de la CDS INC., au 1 800 219-5381.</p>

©CDS INC. 2004 Tous droits réservés.

CDS INC. 85 Richmond St. W., Toronto, Ontario M5H 2C9

SEDAR^{MD} est une marque déposée des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, utilisée aux termes d'une licence d'exploitat